



## « Il est nécessaire d'accélérer la transition énergétique »

Publié

29 Novembre 2021

Longueur

🕒 6 minute(s) de lecture



Alors que les discussions organisées dans le cadre de la COP 26 viennent de se terminer, il est désormais urgent d'agir en faveur de la transition énergétique pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, estime **Michel Wiskirski**, gérant du fonds **Carmignac Portfolio Climate Transition**.



 Téléchargez

Alors que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) vient de se terminer, où en est-on de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 ?

**Michel Wiskirski:** Même si le tableau n'est pas totalement noir, les engagements qui ont été pris depuis une dizaine d'années représentent, selon l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), moins de 20 % des efforts qu'il faudrait fournir pour atteindre l'objectif de neutralité carbone visé par l'Union européenne d'ici à 2050. Il est donc nécessaire d'accélérer la transition énergétique.

Comment expliquez-vous un tel retard ?

**M.W.:** Le monde n'investit pas suffisamment pour répondre à ses futurs besoins énergétiques. Si les dépenses liées à la transition augmentent progressivement, la dynamique est insuffisante et les moyens alloués sont beaucoup trop faibles pour faire face à la demande de services énergétiques de manière durable.



## Il s'agirait donc avant tout d'un manque d'investissement ?

**M.W.:** Le financement est clairement le chaînon manquant. Il y a de grandes annonces politiques qui sont faites. Mais dès qu'il faut les mettre en œuvre, on voit que les bonnes intentions ne sont pas suivies d'effet. Il ne faut pas sous-estimer les lenteurs bureaucratiques, comme c'est le cas en particulier en Allemagne et aux Etats-Unis.

## Vous parlez d'un manque de financement. Qu'en est-il concrètement ?

**M.W.:** L'Accord de Paris adopté il y a maintenant six ans vise à limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel. Pour atteindre cet objectif - rappelé par la COP 26 -, les investissements annuels dans les projets et les infrastructures en énergies propres devraient s'élever à près de 4 000 milliards de dollars d'ici 2030 selon l'AIE. Les investissements effectués à ce jour ne représentent que quelques centaines de millions par an seulement.

## Ce manque d'investissement dans les énergies vertes explique-t-il la hausse des prix du gaz et du pétrole que l'on observe depuis plus d'un an ?

**M.W.:** Plusieurs facteurs expliquent cette hausse des prix. Le manque d'investissement dans les énergies vertes n'est pas la seule explication. Cependant, l'insuffisance de développement et de mise en route de nouvelles structures de production d'énergies renouvelables fait très clairement partie de l'équation car les besoins en énergie sont revenus aujourd'hui à un niveau très proche de celui d'avant la crise de la Covid-19. Or nos capacités actuelles de production d'énergies fossiles et renouvelables est insuffisante pour satisfaire cette demande. Si l'on souhaite réussir la transition énergétique, il ne faut pas réduire la voilure sur les énergies fossiles sans augmenter fortement les investissements dans les énergies renouvelables en parallèle. Actuellement, trop peu de projets permettant le développement d'énergies alternatives ont été lancés. Dans un tel contexte, et afin d'éviter de créer un nouveau problème en en résolvant un autre, la transition énergétique se doit d'être inclusive.



## Que voulez-vous dire ?

**M.W.:** La production de l'énergie est une chaîne très complexe à l'échelle mondiale. De nombreux acteurs sont impliqués. Et il ne suffit pas d'interdire la vente des chaudières à gaz ou des voitures à moteur diesel, ou encore de mettre fin à l'exploitation de nouvelles mines de charbon pour relever le défi de la transition énergétique. Il faut également impliquer les compagnies pétrolières et gazières afin qu'elles produisent suffisamment pour répondre aux besoins tout en émettant moins de CO2. L'enjeu est de taille car elles font aussi partie de la réponse à apporter dans un cadre transitoire, particulièrement dans le contexte actuel de sous-investissements. C'est l'ensemble des efforts déployés tout au long de la chaîne de production - de l'extraction des combustibles fossiles jusqu'aux alternatives propres à la pompe - qui peuvent faire la différence et qui doivent être suivis et encouragés.

## La fin des énergies fossiles n'est donc pas pour tout de suite...

**M.W.:** Non, car l'économie mondiale en a encore besoin. S'agissant du pétrole, jusqu'à ce qu'une solution de remplacement soit trouvée, la demande va encore exister pendant de nombreuses années. Elle devrait même croître d'ici 2030, avant de commencer à décliner. Par la suite, nous nous attendons à une forte baisse de cette demande – elle pourrait chuter de 75 % à l'horizon 2050 par rapport au niveau de 2020 - avec, par exemple, une moindre utilisation dans la production de matières plastiques ou le développement des véhicules électriques.

## Qu'en est-il du gaz ?

**M.W.:** Il faut souligner le rôle crucial que devrait jouer le gaz dans la transition énergétique. En effet, si nous devons produire davantage d'énergies renouvelables, nous avons aussi besoin en parallèle d'une source stable comme le gaz naturel et le nucléaire pendant cette période de transition. Il faut donc investir pour accroître notre capacité de production de gaz naturel ; d'autant qu'il figure dans la « Taxonomie européenne<sup>1</sup> » comme étant un élément clé de la transition énergétique et parmi les sources d'énergie verte du bouquet énergétique de demain. Mais au-delà des considérations économiques de la production de pétrole et de gaz, il y a également une dimension sociale à ne pas négliger.

## C'est-à-dire ?

**M.W.:** C'est souvent ignoré mais environ 40 millions de personnes dans le monde travaillent directement pour l'industrie pétrolière et gazière, tandis que de nombreuses régions au sein des pays en développement prospèrent ou dépendent uniquement de ce secteur. Pour toutes ces raisons, il faut donc réfléchir à la meilleure façon d'accompagner ce secteur dans les années à venir pour aider l'économie mondiale à relever le défi de la transition énergétique.



## Quid des nouvelles technologies dont certains dénoncent la consommation en énergie ? Ne peuvent-elles pas être utiles ?

**M.W.:** S'il existe bien évidemment des exceptions, comme les cryptomonnaies par exemple qui sont très énergivores, les nouvelles technologies sont essentielles à la transition énergétique. Elles sont la condition sine qua non si l'on souhaite atteindre l'objectif de neutralité carbone. C'est grâce à elles que nous pourrons faire face à l'enjeu du stockage des énergies renouvelables, utiliser l'hydrogène comme source d'énergie, ou encore capter le CO2 dans l'air et le stocker dans le sous-sol de la Terre.

## Qu'il s'agisse des nouvelles technologies ou d'une solution transitoire, les décideurs politiques ont ici un rôle clé à jouer...

**M.W.:** Exactement. Leur impulsion est primordiale, et l'agenda politique de cette deuxième partie d'année est très riche en matière d'environnement. En juillet, l'Union européenne a détaillé une feuille de route pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990. Outre Atlantique, l'administration Biden a depuis le début de son mandat fait du climat l'une de ses priorités fondamentales ; si bien que des mesures importantes devraient figurer soit dans le plan à venir sur les infrastructures, soit sous une autre forme. Mais, le point culminant de cet agenda climatique fut bien évidemment la COP 26. Il faudra voir ce qu'il en est de la concrétisation de toutes ces annonces.

## Comment de votre côté gérez-vous ce sujet de la transition énergétique ?

**M.W.:** Il y a tout d'abord une approche globale chez Carmignac reposant sur notre capacité à investir, à s'engager et à influencer sur les décisions de gouvernance d'entreprise à tous les niveaux. Ensuite, nous avons un fonds spécialisé [Carmignac Portfolio Climate Transition](#) qui investit dans trois thématiques permettant de faire face aux enjeux de la transition énergétique et d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 : 1) Les producteurs d'énergies propres, i.e. les sociétés proposant des solutions de production d'énergies renouvelables ; 2) Les « facilitateurs », c'est-à-dire les sociétés qui nous aident à décarboner tous les segments de notre économie, y compris celles n'étant pas perceptibles de façon immédiate et intuitive ; 3) Les acteurs clés de la transition, des sociétés jugées comme étant problématiques sur le plan environnemental mais que nous aidons à relever le défi du développement durable car nous pensons qu'elles peuvent apporter une solution à condition d'être accompagnées.



Pour en savoir plus sur notre approche de l'investissement responsable

[Veuillez consulter notre page dédiée](#)

## Carmignac Portfolio Climate Transition A EUR Acc

ISIN: LU0164455502

Durée minimum de placement recommandée



### Principaux risques du Fonds

**ACTION:** Les variations du prix des actions dont l'amplitude dépend de facteurs économiques externes, du volume de titres échangés et du niveau de capitalisation de la société peuvent impacter la performance du Fonds.

**MATIÈRES PREMIÈRES:** La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

**RISQUE DE CHANGE:** Le risque de change est lié à l'exposition, via les investissements directs ou l'utilisation d'instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du Fonds.

**GESTION DISCRÉTIONNAIRE:** L'anticipation de l'évolution des marchés financiers faite par la société de gestion a un impact direct sur la performance du Fonds qui dépend des titres sélectionnés.

Le Fonds présente un risque de perte en capital.

Document promotionnel. Source: Carmignac, 05/11/2021. Le présent document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la Société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document n'est pas destiné à fournir, et ne devrait pas être utilisé pour des conseils comptables, juridiques ou fiscaux. Il vous est fourni uniquement à titre d'information et ne peut être utilisé par vous comme base pour évaluer les avantages d'un investissement dans des titres ou participations décrits dans ce document ni à aucune autre fin. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Elles se rapportent à la situation à la date de rédaction et proviennent de sources internes et externes considérées comme fiables par Carmignac, ne sont pas nécessairement exhaustives et ne sont pas garanties quant à leur exactitude. À ce titre, aucune garantie d'exactitude ou de fiabilité n'est donnée et aucune responsabilité découlant de quelque autre façon pour des erreurs et omissions (y compris la responsabilité envers toute personne pour cause de négligence) n'est acceptée par Carmignac, ses dirigeants, employés ou agents. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur). Le rendement peut évoluer à la hausse comme à la baisse en raison des fluctuations des devises, pour les actions qui ne sont pas couvertes contre le risque de change. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds de la gamme Carmignac. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. La Société de Gestion n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur ces instruments avant la diffusion de la communication. Les portefeuilles des Fonds Carmignac sont susceptibles de modification à tout moment. La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion. Echelle de risque du DICI/KIID (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur). Le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. Cet indicateur pourra évoluer dans le temps. La durée minimum de placement recommandée équivaut à une durée minimale et ne constitue pas une recommandation de vente à la fin de ladite période. Morningstar Rating™ : © 2021 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. Les informations du présent document : -appartiennent à Morningstar et / ou ses fournisseurs de contenu ; ne peuvent être reproduites ou diffusées ; ne sont assorties d'aucune garantie de fiabilité, d'exhaustivité ou de pertinence. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des préjudices ou des pertes découlant de l'utilisation desdites informations. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le présent document ne s'adresse pas aux personnes relevant d'une quelconque juridiction où (en raison de la nationalité ou du domicile de la personne ou pour toute autre raison) ce document ou sa mise à disposition est interdit(e). Les personnes auxquelles s'appliquent de telles restrictions ne doivent pas accéder à ce document. La fiscalité dépend de la situation de chaque personne. Les fonds ne sont pas enregistrés à des fins de distribution en Asie, au Japon, en Amérique du Nord et ne sont pas non plus enregistrés en Amérique du Sud. Les Fonds Carmignac sont immatriculés à Singapour sous la forme d'un fonds de placement de droit étranger réservé aux seuls clients professionnels. Les Fonds ne font l'objet d'aucune immatriculation en vertu du US Securities Act de 1933. Le fonds ne peut être proposé ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « US person » au sens de la réglementation S américaine et du FATCA. Les risques et frais relatifs aux Fonds sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'informations clés pour l'investisseur). Le DICI/KIID doit être tenu à disposition du souscripteur préalablement à la souscription. Le souscripteur doit prendre connaissance du DICI/KIID. Tout investissement dans les Fonds comporte un risque de perte de capital. Les investisseurs peuvent avoir accès à un résumé de leurs droits en français, anglais, allemand, flamand, espagnol, italien sur le lien suivant : [https://www.carmignac.com/en\\_US](https://www.carmignac.com/en_US) Le prospectus, les DICI/KIID, la VL et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur [www.carmignac.com](http://www.carmignac.com), ou sur demande auprès de la Société de gestion. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les Fonds sont des fonds communs de placement de droit français conformes à la directive OPCVM ou AIFM. La société de gestion peut décider à tout moment de cesser la commercialisation dans votre pays. Copyright: Les données publiées sur cette présentation sont la propriété exclusive de leurs titulaires tels que mentionnés sur chaque page.